

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU.

Avaient donné pouvoir : Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Virginie REY à Thomas BIETRY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 3 décembre 2021	Le 3 décembre 2021	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2021-08-39 Bilan annuel-Compte rendu à la collectivité au 31 décembre 2020

Site du Technoparc à Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n°2004/03/08 concernant les Conventions publiques d'aménagement avec la SODEB pour les zones d'activités « Le Technoparc » et « Les Popins »,

Vu la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités « Le Technoparc » à Delle signée le 21 juin 2004,

Vu l'avenant à la convention en date du 7 mai 2008 prolongeant sa durée jusqu'au 6 décembre 2013,

Vu l'avenant à la convention en date du 13 février 2014 prolongeant sa durée jusqu'au 6 décembre 2019 et autorisant la SODEB à passer un contrat avec la société Desaulle pour la commercialisation du parc,



Vu l'avenant à la convention en date du 2 décembre 2019 prolongeant sa durée jusqu'au 6 décembre 2025,

La SODEB, dans le cadre de sa convention publique d'aménagement et de gestion de la zone d'activités « Le Technoparc », doit présenter un rapport, faisant état de l'équilibre budgétaire de l'opération et de son évolution. Ce dernier est soumis à l'approbation de la collectivité délégataire à travers une délibération du Conseil Communautaire.

A ce jour, 13 cessions ont été réalisées pour une superficie totale de 190 892 m². Il reste 85 847 m² à commercialiser.

I) LES RECETTES :

En termes de cessions, la SEM Sud Développement va acquérir une parcelle de 18 281 m² afin d'y implanter, dès cette année, la Société THERM EOS. Le montant de cette vente s'élève à 438,7 K€ HT soit 24 € HT/m².

Une fois cette vente réalisée, il restera à céder sur cette opération, s'agissant des parcelles restant à appartenir à la SODEB :

- Les terrains dits « coté Lebetain » représentant une superficie de 29 403 m², valorisée au bilan à 30 € HT/m²,
- 2 parcelles situées le long de la RN1019 représentant une superficie de 13 879 m², valorisée au bilan à 15 € HT/m², et un ensemble de 24 284 m² desservi par la rue Jean Moulin, valorisé au bilan à 13 € HT/m².

Ainsi à l'issue de la cession à la SEM Sud Développement pour le projet THERM EOS, il resterait 67 566 m² à céder représentant une charge foncière prévisionnelle de 1406,2 k€ HT. Cette superficie ne comprend pas les terrains appartenant à la CCST et inclus dans le périmètre de la ZAC.

Le montant des recettes s'élève ainsi à 2800,1 k€ HT au 31 décembre 2020 et sont estimées à 4 645,0 k€ HT en fin d'opération.

II) LES DÉPENSES :

Les dépenses de l'opération comprennent :

- Les acquisitions de terrain,
- Les études avant et après signature du traité de concession (notamment études de réalisation et commercialisation, frais de géomètre, études de sol...),
- Les travaux et honoraires techniques,
- Les frais financiers (étant entendu que l'opération ne supporte plus aucun prêt à ce jour),
- Les frais divers (taxes foncières...),
- Les frais de société et de commercialisation.

Le montant total des dépenses s'élève ainsi au 31 décembre 2020 à 3 336,8 k€ HT et sont estimés en fin d'opération à 4 645,0 k€ HT.



III) LE FINANCEMENT :

La Collectivité a consenti à l'opération une avance de 570,9 K€ qui sera remboursée dès que la Trésorerie le permettra, et au plus tard à la clôture des comptes.

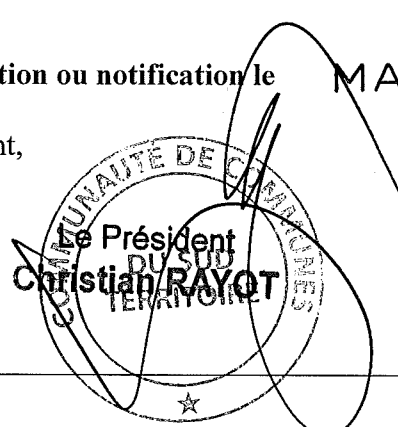
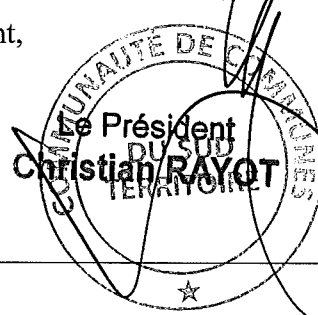
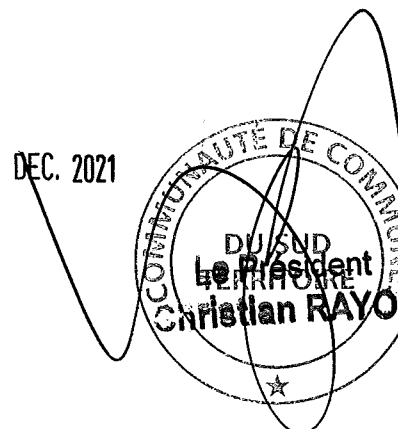
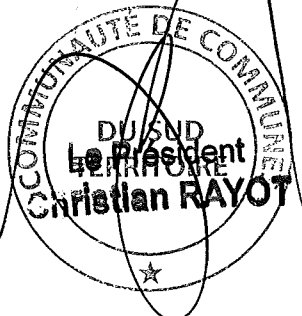
Au 31 décembre 2020, l'opération présente un solde de Trésorerie excédentaire de 4,4 K€.

Pour 2021, la cession à la SEM Sud Développement permet de couvrir les travaux de viabilisation de la parcelle cédée ainsi que du terrain vendu par la CCST pour y implanter l'entreprise CHARPIOT.

Le bilan complet est disponible sur demande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le bilan au 31 décembre 2020 de la zone du Technoparc présenté par la SODEB en sa qualité d'aménageur,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le MARDI 14 DEC. 2021</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>  	<p>Le Président,</p>  
---	--